

NOTICE COMPLEMENTAIRE BUDGET ILLE-ET-VILAINE

Dans le budget prévisionnel de l'action, **vous devez obligatoirement saisir l'intégralité de la subvention** demandée au titre du contrat de ville sur la ligne « **Etat / POLITIQUE-VILLE-35-ILLE-ET-VILAINE** »

Dans la rubrique 74 / subvention d'exploitation → ETAT :

- sélectionner un financeur en cliquant sur l'icône à droite de la ligne ;
- taper 35 pour afficher « POLITIQUE-VILLE-35-ILLE-ET-VILAINE » et le sélectionner ;
- taper ensuite l'intégralité du montant de la subvention demandée au titre du contrat de ville.

Vous pouvez ensuite sélectionner d'autres financeurs dans chacune des rubriques en cliquant sur l'icône à droite de la ligne. Vous souhaitez solliciter par exemple :

→ **L'État :**

- **L'Agence Régionale de la Santé**

taper ARS pour : « ARS-53-BRETAGNE »

- **La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)**

taper BRETAGNE pour : « POLITIQUE-VILLE-BRETAGNE »

- **Le Ministère de la Culture**

taper CULTURE pour : « MINISTERE-CULTURE »

- **Le Ministère de l'Education Nationale**

taper EDUCATION pour : « MINISTERE-EDUCATION-NATIONALE »

- **Le Ministère des Solidarités et de la Santé**

taper SANTE pour : « MINISTERE-SOLIDARITES-SANTE »

- **Le Ministère du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)**

taper TRAVAIL pour : « MINISTERE-TRAVAIL-EMPLOI »

→ **La Région Bretagne :**

Taper BRETAGNE pour : « 53-BRETAGNE »

→ **Le Département d'Ille-et-Vilaine :**

Taper 35 pour : « 35-ILLE-ET-VILAINE »

→ **Une communauté d'agglomération :**

Taper :

- REDON pour : « 35-CA REDON AGGLOMERATION »

- RENNES METROPOLE pour : « 35-RENNES METROPOLE »

- SAINT MALO pour : « 35-CA DU PAYS DE SAINT MALO AGGLOMERATION »

→ **Une commune :**

Taper :

- REDON pour : « REDON (35600) »

- RENNES pour « RENNES (35031) »

- SAINT MALO pour : SAINT MALO (35408)

→ **Un organisme social :**

Taper 35 pour : « CAF-35-ILLE-ET-VILAINE »